



# Barème des honoraires

Arner Immobilier met à votre disposition un service de transaction et un service de conseil.

Ses honoraires sont déterminés selon la mission confiée.

## **Transaction**

Les honoraires sont appliqués au taux de 4% TTC sur le montant de la vente.

Les honoraires sont acquittés par le vendeur.

## **Transaction avec effet fiscal (déficits fonciers, Monuments Historiques Malraux, ...)**

Les honoraires sont appliqués au taux de 6% TTC sur le montant de la vente.

Les honoraires sont acquittés par le vendeur.

## **Conseil**

L'activité de conseiller en investissement financier s'inscrit dans le cadre d'une lettre de mission.

Les honoraires sont définis, selon la mission, soit dans le cadre d'une prestation forfaitaire, soit sur la base d'un montant horaire de 200 euros TTC.